



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 15 janvier 2014 à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Germain Richer maire de la Ville de Prévost

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Érick Frigon, chargé de projet de la Régie

2014-01-15/406
ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-15/407
ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JANVIER 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-01-15/408
ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2013.

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2013 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-01-15/409
ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 29 NOVEMBRE 2013 AU 14 JANVIER 2014

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 29 novembre 2013 au 14 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 29 novembre 2013 au 14 janvier 2014;

Le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

Le trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-01-15/410
ITEM 5
VARIA

Aucun varia.

2014-01-15/411
ITEM 6
QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

2014-01-15/412
ITEM 7
LEVÉE DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire